
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2017 – 176 du 24 mars 2017
portant approbation de la nomenclature
des métiers de l'artisanat au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-429 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mars 2017

DECRETE :

Article 1^{er} : Le présent décret fixe la nomenclature des métiers de l'artisanat en République du Bénin .Il s'applique à tous les métiers, branches d'activités et de corps de métiers du ressort de l'artisanat, réalisé sur le territoire national.

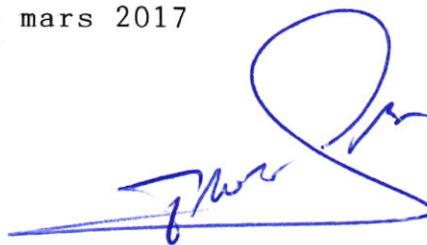
Article 2 : La nomenclature des métiers de l'artisanat applicable au Bénin comprend huit (08) branches d'activités, éclatées en quarante (40) corps de métiers et trois cent onze (311) métiers. Elle est annexée au présent décret.

Article 3 : Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4 : Le présent décret qui, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2003-569 du 29 décembre 2003 portant approbation de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



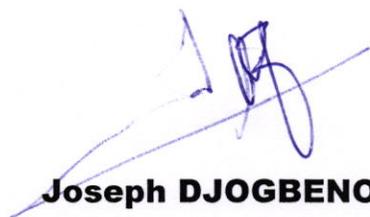
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



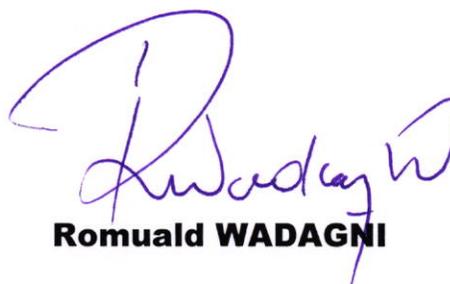
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat,



Lazare M. SEHOUETO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; MTFPAS : 2 ; MICA : 2 ; AUTRES MINISTERES : 16 ;
SGG : 4 ; JORB : 1.